

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Jeudi 31 Mars 2022

A la Salle des Fêtes de Vicq Sur Breuilh

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mercredi 23 Mars 2022.

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline		X
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul		X
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane		X
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Emilie GILLET,
- Mr Stéphane PREVOST, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mr Jean-Paul LONGEQUEUE était absent excusé.
 - **Secrétaire de séance** : Mr Jean-Louis DUBOIS,

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-056 CONCERNANT L'ACHAT D'UNE PARCELLE DE LA ZAE DU MARTOULET APPARTENANT A MR ET MME ALBERT LASCAUD**

Monsieur le président propose au conseil communautaire d'acquérir un terrain qui jouxte l'extension de la ZAE du Martoulet.

Il s'agit de la parcelle cadastrée Section F N° 323 (Taillis) dont la superficie est de **2 448.00 M²** qui appartient à Mr et Mme Albert LASCAUD qui habitent à Bosmie l'Aiguille et qui sont d'accord pour vendre ce terrain au profit de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne au prix de **1 000.00 €**.

Il propose ensuite au conseil communautaire de procéder à l'acquisition de cette parcelle qui est située en bordure de l'extension de la ZAE du Martoulet.



Reçu de réception en préfecture
087-200040814-20220331-2022-056-DE
Date de télétransmission : 11/04/2022
Date de réception préfecture : 11/04/2022

CONSIDERANT l'intérêt que présente cette parcelle,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée Section **F N° 323** située au lieu-dit « Le Catala » à Saint Germain Les Belles dont la superficie est de **2 448.00 M²** qui appartient à Monsieur et Madame Albert LASCAUD pour la somme totale de **1 000.00 € (Mille Euros)**,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé en la forme authentique aux frais de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne en l'étude notariale DEBROSSE-RODIER à Boisseuil.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 31 MARS 2022

Le Président : Marc DITLECADET

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	17
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

